



The Chemical Company

Sillage®

L'anti-mildiou systémique
à cadence 14 jours

Cultivons l'innovation autrement

Le fosetyl-Al et le métirame conjuguent leurs effets pour une protection totale

Sillage® associe l'action fongicide préventive et de contact du métirame à celle, préventive et systémique, du fosetyl-Al

Le **fosetyl-Al** agit par son **effet fongicide préventif** et aussi par son **effet de stimulation des défenses naturelles** de la vigne contre le mildiou ; il possède une **systémie complète**, montante et descendante, qui le met à l'abri du lessivage et permet la protection des jeunes pousses

Le **métirame** a une **action préventive** contre un large spectre de maladies : mildiou, excoriose, rougeot parasitaire, black-rot

De l'association résulte **Sillage®**

Sillage® est autorisé sur :

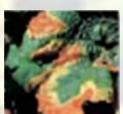
Mildiou



Excoriose



Rougeot
parasitaire



	SILLAGE®		REF. R	
	metirame-zinc	fosetyl-al	m.a. 1	m.a. 2
Quantité de matière active au Kg	330 g	471 g g g
Quantité de matière active à l'Ha	1 320 g (Dose 4Kg/ha)	1 884 g (Dose 4Kg/ha) g g

Période d'utilisation de Sillage®

											
	bourgeon d'hiver	pointe verte	sortie des feuilles à feuilles étalées	grappe visibles	boutons floraux séparés	floraison	chute des capuchons floraux	nouaison	avant fermeture de la grappe	grossissement des baies	véraison
Excoriose											15j / 3 sem. avant les vendanges
Rougeot parasitaire											
Mildiou											

Contre le mildiou à la dose de 3 kg/ha jusqu'à boutons floraux séparés puis 4 kg/ha à partir du début de la floraison.

Utilisation en préventif à cadence 14 jours. En cas de forte pression ou de pousse active de la vigne, la cadence doit être adaptée (10 à 12 jours).

Excoriose : un seul traitement lorsque 30% des bourgeons ont atteint le stade D (sortie des feuilles).



1 sac = 10 Kg

Carte d'identité

Sillage® : marque déposée Bayer CropScience.

Autorisation de vente n° : 9600368.

Composition : 33 % métiram-zinc + 47,1 % foséthyl-al.

Formulation : granulés dispersables (WG).

Classement toxicologique :

N : dangereux pour l'environnement.

Xi : irritant.

R38 : irritant pour la peau.

R43 : peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R50/53 : très toxique pour les organismes aquatiques ; peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Usages et doses autorisés sur vigne :

mildiou, rougeot parasitaire : 4 Kg/ha.

excoriose : 0,3 Kg/ha.

Délai d'emploi avant récolte sur vigne : 28 jours.

Délai de rentrée dans les parcelles : 48 heures (cf. arrêté du 21/09/2006).

Zone non traitée : respecter une zone non traitée de 5 mètres (cf. arrêté du 21/09/2006).

Conditionnement : carton 10 Kg.

Précautions d'emploi lors de la préparation de la bouillie : port de gants obligatoire (gants en nitrile ou néoprène EN374), lunettes de sécurité, masque jetable de type P3, bottes de protection marquage S5 ou P5, vêtements de travail de niveau de protection 4.

10 gestes responsables et professionnels de la pulvérisation

AVANT L'APPLICATION

- 1 Stocker les produits dans un local phytosanitaire conforme et fermé à clé.
- 2 Bien lire l'étiquette et les précautions d'emploi.
- 3 Se protéger efficacement (gants, lunettes, masque, combinaison, bottes).
- 4 Vérifier régulièrement et maintenir le bon état et le réglage du matériel d'application.
- 5 Surveiller le remplissage et ajuster le volume de bouillie (clapet anti-retour, dispositif de surverse).
- 6 Rincer les emballages trois fois, vider l'eau de rinçage dans la cuve et recycler dans le cadre des collectes Adivalor.

PENDANT L'APPLICATION

- 7 Appliquer la bouillie dans les cultures par temps calme, sans vent et éviter toute dérive de pulvérisation vers les fossés, cours d'eau, chemins, abords de ferme ou bâtiments.

APRÈS L'APPLICATION

- 8 Appliquer après dilution les fonds de cuve et les eaux de rinçage sur la parcelle.
- 9 Nettoyer les équipements de protection. Se laver les mains. Prendre une douche.
- 10 Prévenir les pollutions ponctuelles : traitement des effluents phytosanitaires, BASF Agro recommande le procédé Osmofilm® * Marque déposée Sté PANTEK France

Contacts utiles

Informations techniques Etiquettes et FDS	BASF Agro	N°Azur 0 810 02 30 33 N°Vert 0 800 887 887 www.bASF-agro.fr
Une question de santé	MSA	Phyt'altitude N°Vert 0 800 887 887 www.phyt-altitude.fr
En cas d'urgence (incident ou accident)	BASF Agro	Service Sécurité 24h/24 01 49 64 57 33
Collecte des emballages vides	ADIVALOR	N°Azur 0 810 12 18 85 www.adivalor.fr